

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3406)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1391

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 13

À l'alinéa 4, après le mot :

« alinéa »,

insérer les mots :

« du présent II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.